

Documentation TerriSTORY®
docs.terristory.fr

Prélèvements en eau

Prélèvements en eau

Informations principales

Nom de l'indicateur	- Prélèvements en eau pour usage énergétique - Prélèvements en eau hors usage énergétique
Année de diffusion	2012-2022
Millésime de la donnée	BNPE Juin 2024
Unité	millions de mètres-cube
Source de la donnée	BNPE
Maille de diffusion	Communale et supérieures
Périmètre de production	INSEE 2024

Description de l'indicateur

Ces deux indicateurs permettent d'afficher aux mailles disponibles les volumes d'eau prélevés annuellement, en fonction du type d'usage (énergétique vs non-énergétique). Les volumes connus sont uniquement ceux soumis à la redevance pour prélèvement. Le choix a été fait de séparer les usages énergétiques des usages non-énergétiques pour des raisons d'ordre de grandeur, les premiers représentant jusqu'à 98% de l'ensemble des volumes concernés selon les régions.

Ces volumes peuvent être filtrés selon 2 modalités :

- Milieu de prélèvement de l'eau (Eaux de surfaces, Eaux souterraines ou Eaux littorales (1))
- Usage de l'eau

1. Les eaux littorales, au sens de la [BNPE](#), sont les eaux dites de transitions (lagunes, estuaires). Les eaux marines et côtières ne font pas partie du périmètre de la banque

Source des données

Ces données sont produites et diffusées par la [BNPE](#). Elles sont téléchargeables sur leur site, et accessibles via l'API [Hub'Eau](#).

Éléments méthodologiques

Ces données sont récupérées sur le site de la [BNPE](#), à l'échelle de l'installation de prélèvement. Ces données sont ensuite regroupées par commune, usage et milieu de prélèvement, avant d'être diffusées dans TerriSTORY®.

Précautions d'usage

La [BNPE](#) alerte sur plusieurs éléments nécessaires à la bonne lecture et la bonne compréhension de ses données. Ces éléments peuvent être retrouvés [ici](#), et en voici les points principaux :

- Cet indicateur concerne les eaux prélevées, et non les eaux consommées
- Seuls les volumes prélevés soumis à la redevance sont connus de la [BNPE](#). Sont donc exclus :
 - Les prélèvements de moins de 10 000 m³ (7 000 dans les [ZRE](#))
 - Certains usages spécifiques (exhaures, géothermie, aquaculture, ...)

De fait, de nombreux territoires pourront constater un prélèvement nul, ce qui ne signifie en aucun cas qu'aucune eau n'est prélevée sur le territoire, mais bien qu'aucune des eaux prélevées sur le territoire n'est soumise à la redevance.